



VILLE DE BLETTERANS

RÈGLEMENT des Foulées bletteranoises

Le Lons Athlé 39 associé à la Ville de Bletterans, ont le plaisir de vous accueillir à Bletterans, dans le département du Jura, pour :

LES FOULÉES BLETTERANOISES Dimanche 23 mars 2025

1. Organisation

Les Foulées bletteranoises sont organisées par le Lons Athlé 39 dont le siège social est situé Centre social René Feït - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier, en collaboration avec la Ville de Bletterans. L'édition 2025 se déroule dimanche 23 mars 2025 au départ du Marché couvert de Bletterans.

Le 10 km est une course ayant obtenu le label régional FFA, comptant pour la qualification aux Championnats de France FFA. Cette course est inscrite au Challenge des Courses Hors Stade du Jura, catégorie H.C. Les autres courses sont réservées aux jeunes catégories.

2. Epreuves

| Horaire départ | Lieu départ | Catégories | Distance |
|----------------|---|---|-----------|
| 9h30 | Rendez-vous au marché couvert, animation au stade | Eveils à Poussins (né(e)s de 2014 à 2018) | Kid Athlé |
| 10h30 | A proximité du marché couvert de Bletterans | Benjamins F/M (né(e)s en 2012 - 2013) | 1.5 km |
| 10h30 | A proximité du marché couvert de Bletterans | Minimes F/M (né(e)s en 2010 - 2011) | 2.75 km |
| 11h00 | A proximité du marché couvert de Bletterans | Cadets à Masters F/M (nés avant le 31/12/2009) | 10 km |

Les épreuves sont ouvertes à tous les athlètes licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés selon les catégories d'âges définies par la FFA au 1^{er} septembre 2024.

La course 10 km est ouverte aux personnes relevant du handisport dans les conditions ci-dessous rappelées :

Athlètes en fauteuil : le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire. Les fauteuils équipés de pédalier relèvent de la Fédération de cyclisme et sont donc interdits.

Concernant les joëlettes : la participation des joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique, avec présentation obligatoire de l'un des justificatifs précisés à l'article 8 du présent règlement. Ils devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette. **La personne en joëlette** doit fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné en compétition. Le nom du médecin, le numéro RPPS et la date d'obtention du certificat médical doivent être impérativement renseignés.

3. Parcours

Le parcours du 10 km est identique à celui de 2024. Il est disponible sur le site du Lons Athlé 39 : <https://www.lonsathle39.fr/>

4. Accompagnateurs vélo

Ils sont interdits sous peine de disqualification du coureur.

5. Ravitaillements et épongeages

Course 10 km : ravitaillement au 5 km et à l'arrivée. En cas de forte chaleur, d'autres postes de ravitaillement liquide pourront être installés.

6. Restauration et buvette

Possibilité sur place de petite restauration payante pour tous.

Nous rappelons à nos amis coureurs que le bénéfice de la buvette participe en partie au financement de cette course et de son renouvellement. Nous vous remercions d'avance de la faire fonctionner.

7. Inscriptions et droits d'inscription

Kid Athlé :

Inscription de 9h00 à 9h30 sur place, Kid Athlé de 9h45 à 10h40.

Inscription gratuite, sur place uniquement.

Courses Benjamin(e)s et Minimes :

Inscription de 9h00 à 10h00 sur place.

Inscription gratuite, en ligne et sur place.

Course 10 km :

L'inscription est fixée à 15 euros pour tous les non licenciés FFA et à 13 euros pour les licenciés FFA. Elles doivent être réalisées avant minuit jeudi 20 mars 2025.

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site : <https://www.lonsathle39.fr/>

L'inscription sur place est possible de 9h00 à 10h30. Dans ce cas, elle sera majorée de 3 euros. Paiement en espèces ou par chèque. Pas de paiement par carte bancaire.

8. Obligation de licence, attestation PPS, questionnaire santé

La participation aux Foulées bletteranoises (sauf Kid Athlé) est soumise, comme toute participation à une compétition, à la présentation obligatoire par tous les participants à l'organisateur :

Pour les coureurs majeurs (18 ans ou plus le jour de la compétition) :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation (soit le 24 décembre 2024) à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans le jour de la manifestation) :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'un questionnaire relatif à l'état de santé du coureur mineur renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale (le contenu du questionnaire est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers, même s'ils sont détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

En cas de non-présentation de ces documents le dossard ne sera ni délivré ni remboursé.

9. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait le jour de l'épreuve au marché couvert de Bletterans à partir de 9h00 et jusqu'à 30 minutes au plus tard avant le départ de la course. Prévoir une pièce d'identité et des épingles de fixation.

Le dossard devra impérativement être fixé à l'aide d'épingles positionnées aux endroits prévus à cet effet, y compris pour avec l'utilisation de ceinture porte dossards. Les concurrents ne sont pas autorisés à percer les dossards à d'autres endroits que ceux prévus.

Le dossard doit être fixé sur le devant de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

10. Service médical & Sécurité

Les secours sont assurés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Jura, présents sur place. La sécurité est assurée par les signaleurs du Lons Athlé 39.

Les participants s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé. Il est rappelé que chaque coureur doit assister aux autres en cas d'incident ou accident et doit en informer le signaleur le plus proche.

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

11. Contrôle antidopage

Tout coureur participant à une course chronométrée avec classement final peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation du code du Sport validée par l'Agence mondiale Antidopage et l'Etat français.

12. Résultats et classements

Les classements seront effectués par sexe et selon les catégories d'âge définies par la FFA au 1^{er} septembre 2024. Tous les résultats seront accessibles sur le site Internet du Lons Athlé 39 <https://www.lonsathle39.fr/> et sur le site de la FFA <https://bases.athle.fr/>

Proclamation des résultats sur place dès l'officialisation de ceux-ci par le juge arbitre.

Les temps et classements seront déterminés à partir d'une puce collée (à ne pas décoller) au dos du dossard qui est à épingler sur la poitrine en utilisant les trous prévus à cet effet. Attention de ne pas percer les puces. En cas de dysfonctionnement aucune réclamation ne sera recevable si le dossard a été raccourci et/ou mal positionné. Les mains et bras posées sur la poitrine sont des obstacles à la détection.

13. Récompenses

Kid Athlé : collation offerte à tous les participants.

Courses Benjamin(e)s et Minimes : lots remis aux 3 premier(e)s femmes et hommes de chaque catégorie.

10 km : chaque coureur inscrit bénéficiera d'un lot remis au retrait des dossards. Primes aux 3 premiers femmes et hommes au classement scratch du 10 km. Le premier et la première de chaque catégorie recevront une récompense.

Pour tous, les récompenses ne sont attribuées qu'aux présents à la proclamation des résultats. Les coupes ou trophées non retirés resteront disponibles auprès de l'organisateur pendant 1 mois, pas d'envoi.

14. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Organisateur » et « Responsabilité Civile Participants ». Les concurrents devront obligatoirement être couverts par une assurance sportive personnelle. Les coureurs participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

15. Droit à l'image et données personnelles

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous les supports.

16. Responsabilité environnementale

Dans le cadre d'une démarche du respect de l'environnement, les coureurs sont invités à ne jeter aucun déchet le long du parcours et devront utiliser les poubelles prévues et mises à leur disposition notamment au point de ravitaillement intermédiaire, à l'arrivée ou sous le marché couvert.

17. Conditions de remboursement et déplacements

En cas d'annulation de la course par les autorités ou par l'organisateur, les frais d'inscription seront remboursés, sauf les frais retenus par le site d'inscription. Aucune aide au déplacement ne sera consentie, quel que soit le niveau de l'athlète

18. Acceptation du présent règlement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, dans l'intégralité et sans aucune réserve. Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents

19. Renseignements

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Dominique SIMON au 06 83 00 27 90 ou dom57sim@gmail.com